



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666

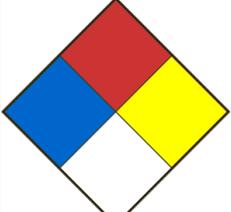
Fax. (Qc): (418) 660-8998

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit NITRATE DE CADMIUM TÉTRAHYDRATE		Utilisation du produit Usage en laboratoire	
Formule chimique Cd(NO <sub>3</sub> ) <sub>2</sub> ·4H <sub>2</sub> O		Numéro MAT CP-0102	Masse molaire 308,47
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes CADMIUM NITRATE TETRAHYDRATE, CADMIUM (II) NITRATE TETRAHYDRATE, CADMIUM NITRATE 4-HYDRATE, DINITRATE DE CADMIUM TETRAHYDRATE, NITRIC ACID CADMIUM SALT TETRAHYDRATE			
Nom du fournisseur Laboratoire MAT		Adresse - Rue 610, rue Adanac	
Ville Québec		Province Québec	
Code postal G1C 7B7	Internet www.labmat.com	Numéro de téléphone 418-660-8666 / 800-890-8666	
Téléphone en cas d'urgence CANUTEC: 613-996-6666		CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060	
Date FDS préparée 2020-10-23	FDS Préparée par Laboratoire MAT	Courrier électronique labmat@labmat.com	

## SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>Classification SIMDUT/SGH</b>	<p>Mutagénicité sur les cellules germinales catégorie 1A</p> <p>Cancérogénicité catégorie 1A</p> <p>Toxicité pour la reproduction catégorie 1B</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 1</p> <p>Toxicité aiguë-Orale catégorie 3</p> <p>Toxicité aiguë-Cutanée catégorie 4</p> <p>Toxicité aiguë-Inhalation catégorie 2</p>
<b>Mention d'avertissement</b>	<p>DANGER</p>
<b>Mentions de danger (H)</b>	<p>H301 Toxique en cas d'ingestion.</p> <p>H312 Nocif par contact cutané.</p> <p>H330 Mortel par inhalation.</p> <p>H340 Peut induire des anomalies génétiques.</p> <p>H350 Peut provoquer le cancer.</p> <p>H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.</p> <p>H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions prolongées ou répétées.</p>
<b>Conseils de prudence (P)</b>	<p>P201 Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.</p> <p>P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation.</p> <p>P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P284 Porter un équipement de protection respiratoire.</p> <p>P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.</p> <p>P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.</p> <p>P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P314 Consulter un médecin en cas de malaise.</p> <p>P320 Un traitement spécifique est urgent (voir section 4 sur cette fiche sur cette étiquette).</p> <p>P321 Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette).</p> <p>P330 Rincer la bouche.</p> <p>P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P405 Garder sous clef.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.</p>
<b>PICTOGRAMMES</b>	
<b>Autres dangers</b>	<p>NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)</p>
	<p><b>Santé</b> 4</p> <p><b>Inflammabilité</b> 1</p> <p><b>Réactivité</b> 2</p> <p><b>Spécial</b></p>

## SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
Nitrate de cadmium tétrahydrate	10022-68-1	<=100

## SECTION 04 - PREMIERS SOINS

<b>Si contact avec yeux</b>	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si contact avec peau</b>	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si inhalé</b>	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
<b>Si avalé</b>	Faire boire beaucoup d'eau. Faire vomir. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)</b>	Principaux symptômes d'une forte exposition: Irritation oculaire. Maux de têtes. Nausée et vomissements. Troubles gastro-intestinaux. Dommages aux reins. Dommages au foie. Toux. Pneumonie. Réf. section 11.
<b>Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire</b>	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
<b>Conseils généraux</b>	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

## SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

<b>Inflammabilité</b>	Non
<b>Conditions d'allumage</b>	Non-inflammable ni combustible. Risques de feu ou d'explosion si chauffé ou broyé en présence de produits combustibles.
<b>Agents d'extinction appropriés</b>	Utiliser l'eau pour éteindre l'incendie.
<b>Agents d'extinction inappropriés</b>	N'utilisez pas de produits chimiques secs ou de mousse. Le CO2 ou halon peuvent fournir un contrôle limité.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Oxydes d'azote (NOx), cadmium/oxydes de cadmium
<b>Dangers spéciaux de feu et d'explosion</b>	Le contact avec des produits combustibles et organiques peut causer le feu. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
<b>Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers</b>	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

## SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles équipement de protection et mesures d'urgence</b>	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Assurer une ventilation adéquate. Éviter l'inhalation de la poussière. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ramasser à l'aide d'une pelle ou d'un balai en prenant soin de ne pas disperser les poussières. Nettoyer et rincer avec de l'eau. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
---	---

## SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

<b>Conditions d'entreposage</b>	Entreposer dans un endroit bien aéré. Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'eau, de l'humidité et des produits incompatibles. Ne pas entreposer près de matières combustibles. Hygroscopique.
<b>Méthode et équipement de manutention</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter la formation de poussières et d'aérosols. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où se forme la poussière ou la vapeur. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Porter l'équipement de protection individuel lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Transport selon TMD (réf. Section 14)

## SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Valeurs d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Nitrate de cadmium tétrahydrate	10022-68-1	TWA	0.002000 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		TWA	0.025000 mg/m <sup>3</sup>	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
Un effet cancérigène soupçonné chez l'humain				
		TWAEV	0.010000 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Ontario OELs
		TWAEV	0.002000 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Ontario OELs
		TWA	0.010000 mg/m <sup>3</sup>	Canada. LEP Colombie Britannique
L'ACGIH « A2 » s'applique aux substances qui sont considérées comme étant des carcinogènes suspectés chez les humains. L'IARC « 1 » s'applique aux substances catégorisées comme étant carcinogènes pour les humains, et il est utilisé lorsqu'il y a suffisamment de preuves de carcinogénicité chez les humains.				
		TWA	0.002000 mg/m <sup>3</sup>	Canada. LEP Colombie Britannique
L'ACGIH « A2 » s'applique aux substances qui sont considérées comme étant des carcinogènes suspectés chez les humains. L'IARC « 1 » s'applique aux substances catégorisées comme étant carcinogènes pour les humains, et il est utilisé lorsqu'il y a suffisamment de preuves de carcinogénicité chez les humains.				
		TWA	0.002000 mg/m <sup>3</sup>	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
Carcinogène potentiel chez les humains				
		VEMP	0.025000 mg/m <sup>3</sup>	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
Une substance dont l'exposition doit être réduite au minimum conformément à l'article 42. Un effet cancérigène soupçonné chez l'humain				
		VEMP	0.025 mg/m <sup>3</sup>	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
Une substance dont l'exposition doit être réduite au minimum conformément à l'article 42. Un effet cancérigène soupçonné chez l'humain				
		TWAEV	0.010000 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Ontario OELs
		TWAEV	0.002000 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Ontario OELs
		TWA	0.010000 mg/m <sup>3</sup>	Canada. LEP Colombie Britannique
L'IARC « 1 » s'applique aux substances catégorisées comme étant carcinogènes pour les humains, et il est utilisé lorsqu'il y a suffisamment de preuves de carcinogénicité chez les humains. L'ACGIH « A2 » s'applique aux substances qui sont considérées comme étant des carcinogènes suspectés chez les humains.				
		TWA	0.002000 mg/m <sup>3</sup>	Canada. LEP Colombie Britannique
L'IARC « 1 » s'applique aux substances catégorisées comme étant carcinogènes pour les humains, et il est utilisé lorsqu'il y a suffisamment de preuves de carcinogénicité chez les humains. L'ACGIH « A2 » s'applique aux substances qui sont considérées comme étant des carcinogènes suspectés chez les humains.				
		TWA	0.002000 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
Carcinogène suspecté chez les humains (veut dire que les données chez les humains sont acceptées comme étant adéquates en qualité mais sont conflictuelles ou insuffisantes pour classer l'agent comme A1)				

<b>Origine des données</b>	Sigma-Aldrich.
<b>Ventilation</b>	Utiliser une hotte.
<b>Respiratoire</b>	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
<b>Gants</b>	Manipuler avec des gants.
<b>Yeux</b>	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
<b>Chaussures</b>	Utiliser des chaussures de sécurité.
<b>Vêtements</b>	Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la

	quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.
<b>Contrôle d'ingénierie</b>	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

## SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>État physique</b>	Solide.
<b>Apparence</b>	Poudre cristalline blanche.
<b>Odeur</b>	inodore.
<b>Seuil olfactif</b>	Données non disponibles
<b>pH</b>	3.9 (solution aqueuse 50%).
<b>Point de fusion / congélation</b>	59.5°C
<b>Point initial d'ébullition</b>	132°C
<b>Plage d'ébullition</b>	Données non disponibles
<b>Point d'éclair</b>	Données non disponibles
<b>Taux d'évaporation</b>	Données non disponibles
<b>Inflammabilité</b>	Non
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)</b>	Données non disponibles
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)</b>	Données non disponibles
<b>Tension de vapeur</b>	Données non disponibles
<b>Densité de vapeur</b>	Données non disponibles
<b>Densité</b>	2.45g/cm <sup>3</sup>
<b>Solubilité</b>	Très soluble dans l'eau. Soluble dans l'alcool, l'acétone et l'acétate d'éthyle.
<b>Coefficient de partage--n-octanol/eau</b>	Données non disponibles
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Données non disponibles
<b>Température de décomposition</b>	Données non disponibles
<b>Viscosité</b>	Données non disponibles

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Non-réactif sous conditions normales. Oxydant: risque d'incendie en cas de contact avec une substance combustible / organique.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions de stockage recommandées. Hygroscopique.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Comburant. Risques de feu ou d'explosion si chauffé ou broyé en présence de produits combustibles ou organiques. Peut réagir violemment au contact de substances incompatibles.
<b>Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)</b>	Éviter la chaleur et l'humidité excessive.
<b>Substances incompatibles</b>	Les agents réducteurs forts (potassium, sodium, les hydrures de métaux), le cuivre et ses alliages, le phosphore, les produits combustibles et organiques, la chaleur et l'humidité. Des mélanges de nitrates métalliques / non métalliques avec des esters d'alkyle peuvent exploser en raison de la formation de nitrates d'alkyle; les mélanges d'un nitrate avec du phosphore, du chlorure d'étain (II) ou d'autres agents réducteurs peuvent réagir de manière explosive.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes d'azote (NOx), cadmium/oxydes de cadmium

## SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

## NITRATE DE CADMIUM TÉTRAHYDRATE

<b>Premières voies d'absorption</b>	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
<b>Effets / symptômes de l'exposition aiguë :</b>	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation sévère et peut entraîner une inflammation de la conjonctive.
- Peau	Irritation et dermatite. NOTE: le contact du produit sur une peau moite ou humide peut causer des brûlures. Peut être nocif en cas d'absorption par la peau.
- Respiration	Spasmes, irritation et inflammation du nez, de la gorge et des poumons. Oedème du larynx et des bronches. Pneumonie chimique et oedème pulmonaire pouvant entraîner la mort. Peut être mortel si cela rentre dans les voies respiratoires.
- Ingestion	Toxique en cas d'ingestion. Irritation et brûlures des muqueuses. Dysphagie, lésions aux reins, douleurs abdominales, crampes, diarrhées, méléna, maux de tête, vertiges, sudation, salivation, nausées et vomissements, convulsions, arrêt cardiaque, coma et peut entraîner la mort. Lésions au foie.
<b>Effets / symptômes de l'exposition chronique</b>	Est reconnu comme agent cancérigène pour l'homme (classe 1 CIRC). Sensation de brûlure, dermatite, conjonctivite, troubles nerveux, lésions aux poumons et aux reins, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, laryngite, maux de tête, vertiges, confusion, irritabilité, sudation, salivation, fatigue, perte de poids et perte d'appétit, nausées et vomissements. Peut causer des troubles du système reproducteur. Peut nuire à la fertilité. Lésions au foie et aux reins. L'oedème pulmonaire aigu peut développer dans 24 heures et atteint un maximum par trois jours. Le premier effet chronique d'exposition au cadmium est généralement les dommages de rein, manifestés par l'excrétion de protéine excessive dans l'urine, suivie par l'anémie, la décoloration de dents et la perte d'odeur. Le cadmium est aussi cru pour causer l'emphysème pulmonaires et la maladie d'os.
<b>DL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	DL50 Oral - Rat - 300 mg/kg DL50 Dermale - Donnée non disponible.
<b>CL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	CL50 - Inhalation - Donnée non disponible.

## SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

<b>Écotoxicité</b>	CL50-Ictalurus punctatus (poisson -chat) - 4.48 mg/L - 96 h CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 0.048 mg/L - 48 h - essai statique.
<b>Persistence et dégradation</b>	Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Bioaccumulation 21 d Facteur de bioconcentration (FBC): 960 Remarques: Peut s'accumuler dans les organismes aquatiques.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Soluble dans l'eau. Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa solubilité dans l'eau.
<b>Autre effets nocifs</b>	Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

<b>Mesures pour l'élimination</b>	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
<b>Emballage contaminé</b>	Éliminer comme produit non utilisé.

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>Numéro UN</b>	2570
<b>Appellation réglementaire</b>	COMPOSÉ DU CADMIUM (Nitrate de cadmium tétrahydrate)
<b>Classification du TMD</b>	6.1 Matières toxiques
<b>Groupe d'emballage</b>	II
<b>Indice de quantité limitée</b>	0,5kg
<b>Indice PIU</b>	-
<b>Dispositions particulières</b>	16

## SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

<b>SIMDUT CANADA</b>	Mutagénicité sur les cellules germinales catégorie 1A Cancérogénicité catégorie 1A Toxicité pour la reproduction catégorie 1B Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 1 Toxicité aigüe-Orale catégorie 3 Toxicité aigüe-Cutanée catégorie 4 Toxicité aigüe-Inhalation catégorie 2
----------------------	---

## SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

### Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2020-10-23